

## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Mai 2021

148X21

### ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION SPORTIVE CLUB SUBAQUATIQUE DES PENNES MIRABEAU Exercice 2021

Dans le cadre de sa politique sportive et de lien social, la Ville des Pennes Mirabeau a souhaité apporter son soutien au mouvement sportif contribuant à ce développement.

Vu le projet d'activités présenté par l'association **Club subaquatique des Pennes Mirabeau** relatif au dossier de demande de subvention 2021

Considérant que l'association Club subaquatique des Pennes Mirabeau, légalement déclarée, exerce une activité d'intérêt général sur la commune par ses actions, il est proposé de lui attribuer une subvention dite de fonctionnement de 870,00 € pour l'année 2021.

Vu l'avis favorable de la Commission Animation du Territoire réunie le 17 mai 2021

Nom de l'association : **CLUB SUBAQUATIQUE DES PENNES MIRABEAU**

représentée par son président : Monsieur MEGRET Jean-Marc

Objet statutaire : développer et favoriser par tous les moyens appropriés la connaissance du monde subaquatique ainsi que tous les sports et activités subaquatiques

Siège : place Léon Depeyres, 13170 les Pennes Mirabeau  
SIRET n° : 448 946 012 000 11

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu l'exposé :

- PRÉCISE que l'association Club subaquatique des Pennes Mirabeau remplit les conditions légales au titre de la loi 1901

- DÉCIDE de lui attribuer une subvention de 870,00 € au titre de l'année 2021

- PRÉCISE que les crédits ont été prévus au Budget

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 29 - M. AMARO - FIORILE REYNAUD - CABRAS – DELAVEAU -  
SCAMARONI – GORLIER LACROIX ne participent pas au vote

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme  
Les Pennes Mirabeau, le 27 Mai 2021  
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI